

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

2015-03/1.2

COMMUNE DE FLOURE

Arrondissement de
Carcassonne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Attribution
subventions 2015 aux
Associations

L'an deux mille quinze, le 29 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Marie PUGES, Aline SIEMEMCOFF, Véronique BERTOLA,
Ascension GONZALEZ

Messieurs José MOYA, Gilles MARTINEZ, François RENEAUD,
Acacio DE CARVALHO RABACA VALENTE, Philippe GAUTHIER,
Pierre MICHEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Ascension GONZALEZ

Sur proposition de monsieur le Président,

Le Conseil Municipal

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en service est de onze

Après en avoir délibéré, en accord avec lui,

DECIDE d'accorder aux Associations suivantes, les subventions au titre, à savoir :

• Coopérative Scolaire	750,00 €
• Club de Gymnastique de l'Alaric	400,00 €
• ACCA de FLOURE	400,00 €
• AICA du Laouret	200,00 €
• Scion barbairanais flouréen	400,00 €
• FJEP de FLOURE	3 500,00 €
• Rugby Club de l'Alaric	150,00 €
• Société protectrice des animaux	150,00 €
• Resto du Coeur	300,00 €
• Libre feuille	200,00 €
TOTAL	6 450,00 €

Convocation du CM en
date du 7 avril 2015

DECIDE d'inscrire ces crédits à l'article 6574 du budget général 2015.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 15 avril 2015

Le Maire,



Philippe PHALIP

